

gens généralement habitués ou intéressés à un système de gouvernement anti-constitutionnel. On leur adjoint quelques seigneurs, et subséquemment plusieurs membres de l'assemblée qui avaient figuré à la tête des affaires dans cette chambre, dont la majorité votait ordinairement alors conformément aux vues du gouvernement exécutif et des conseillers législatifs.

Cette période de notre histoire constitutionnelle a été tout naturellement un temps de défaveur pour les priviléges populaires; il y fut passé des lois contre les aubains et contre la sédition; il fut voté des taxes et des allocations permanentes; il n'était exercé aucun contrôle de la part de la colonie sur les dépenses publiques. Aussi augmentèrent-elles avec l'accroissement des revenus, et même dans ce temps, en 1806, il y avait déjà dans la caisse publique un déficit considérable, qui ne fut connu à la branche représentative du gouvernement que lors de la grande découverte en 1823. C'était par de nouveaux impôts qu'on devait faire face à toutes les dépenses des objets de la nécessité publique, et l'on fut même jusqu'à proposer une loi générale pour établir une taxe foncière sur toutes les terres de la province. On ne tirait les jurés que de l'enceinte des villes, par le ministère de schérifs salariés, qui exerçaient à cet égard une discréption presque illimitée, et qui en même temps ne tenaient leur emploi que durant bon plaisir; il n'y avait point de liberté de la presse: quelques remarques légères sorties de la bouche d'un prédicateur méthodiste, à l'égard d'un jugement qui avait été prononcé contre lui, sur une demande qu'il faisait à l'effet d'avoir un registre de naissances, de mariages et de décès, lui valurent un long-emprisonnement. On jetait les gens dans les prisons, et on les y retenait à volonté, en vertu de la loi contre la sédition, qui suspendait l'opération de l'acte qui assure la liberté du sujet; dans tous les cas qu'il plaisait à trois conseillers exécutifs de qualifier de *pratiques traitrisses*. Il est arrivé une fois qu'on a fait marcher dans les campagnes un régiment de soldats avec du canon, et cela à l'occasion de quelques procédés irréguliers, liés avec l'exécution d'une nouvelle loi des chemins. Enfin une espèce d'insensé, un banqueroutier américain, qui n'avait avec la population de la province d'autres liaisons que celle d'avoir engagé un canadien à un écu par jour, tomba dans les pièges de quelques-unes de ses connaissances résidant dans la province, subit un procès et fut pendu pour crime de haute trahison, et chacun de ceux dont les témoignages servirent à le faire condamner, eut en récompense un octroi de trente à cinquante mille acres de terres de la couronne, tandis que le pauvre homme à l'écu par jour fut tenu en prison, pour non-révélation de trahison, jusqu'après la paix d'Amiens.

Un pareil état de choses ne pouvait durer dans un pays où